

**Procès-verbal du conseil d'administration
du Centre technique du livre de l'enseignement
supérieur
du 7 décembre 2004**

➤ **Membres présents ou représentés**

↳ Membres de droit

- M. Claude Jolly, sous-directeur des bibliothèques et de la documentation, représentait M. Jean- Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur ;
- Mme Caroline Wiegandt, directrice générale adjointe, représentait M. Jean-Noël Jeanneney, président de la BNF ;
- Mme Isabelle Mallez, conseillère aux relations internationales et aux affaires culturelles, représentait M. Maurice Quenet, recteur de l'académie de Paris.

↳ Représentants des établissements utilisateurs

- M. Pierre-Yves Hénin, président de l'Université Paris I - Panthéon - Sorbonne ;
- M. Bernard Bosredon, président de l'Université de Paris III - Sorbonne Nouvelle;

↳ Personnalités désignées par le Ministre

- M. Daniel Renoult, inspecteur général des bibliothèques, président du conseil d'administration ;
- M. Denis Pallier, inspecteur général des bibliothèques.

↳ Représentante du personnel

- Mme Barbara Cailletaud, magasinier en chef au CTLes.

↳ Participants avec voix consultative

- M. Raymond Bérard, directeur du CTLes ;
- M. Charles Béa Mbong, secrétaire général du CTLes.

↳ Invités

- Mme Vogtensperger, contrôleur financier du CTLes ;
- Mme Doretta Quattrin, chargée de mission à la division de l'enseignement supérieur au Rectorat de Créteil ;
- Mme Catherine Gaillard, directrice de la bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne ;
- Mme Mireille Pastoureau, directrice de la bibliothèque de l'Institut de France ;
- M. Guy Cobolet, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de médecine ;
- Mme Martine Kourmane, directrice adjointe du CTLes.

↵ Excusés

- M. Jean-Robert Pitte, président de l'Université Paris IV - Paris Sorbonne ;
- Mme Claude Laroque, maître de conférence à l'Université Paris I - Panthéon - Sorbonne;
- M. Pierre Gonneau, professeur à l'Université Paris IV- Paris Sorbonne;
- Mme Geneviève Dreyfus Armand, directrice de la BDIC
- Mme Nicole Preteseille, agent comptable du CTLes
- M. Pierre Messmer, chancelier de l'Institut de France

*

Le président du conseil d'administration ouvre la séance à 9h30 et propose l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 22 juin 2004
- Point sur les activités de l'année 2004
- Perspectives et orientations pour les prochaines années
- Questions budgétaires
- Subvention versée à l'ACTL (association du personnel du CTLes)
- Conventions et marchés récents ou en cours
- Adhésion à un organisme assurant les prestations de médecine du travail
- Proposition de rattachement à l'IGAENR des agents chargés d'assurer les missions d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité
- Présentation du site Web

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2004

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 juin 2004 est adopté à l'unanimité.

II. POINT SUR LES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2004

M. Bérard fait le point sur les activités du CTLes entre janvier et septembre 2004 :

- Transferts : 21 établissements dont 6 nouveaux ont déposé 2767 m/l. Les cessions sont trois fois plus importantes que les dépôts. L'occupation des magasins a dépassé les 30 kml.
- Communications : elles s'élevaient à 3363 fin octobre (2570 en octobre 2003) soit une progression de 31%
- Dépôt légal : 14 502 ouvrages ont été redistribués (15 289 fin octobre 2003). En raison de la prochaine réforme du dépôt légal, les conventions liant le CTLes aux bibliothèques de lecture publique de Seine et Marne n'ont pas été renouvelées.
- Réinformatisation : tous les modules sont maintenant opérationnels, les dernières validations ayant porté sur l'Opac et la facturation des communications.
- Site web : il a été ouvert début décembre. Adresse : www.ctles.fr
- Rétroconversion : elle a été réalisée selon deux modalités :
 - Transferts d'exemplaires par l'ABES (40 000 notices)
 - Rétroconversion en interne (5862 notices)La rétroconversion de 22 000 notices par un prestataire extérieur est prévue pour début 2005.
- Traitement bibliographique : le CTLes a traité 6074 monographies, 2233 titres de périodiques, 7388 lots de périodiques, 4898 conteneurs.

- Stockage provisoire : le CTLes a été sollicité par plusieurs établissements : Université Paris IV (château de Morigny), SCD Paris VII, Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (24 kml pendant les travaux de mise en sécurité). En raison de la forte demande de stockage provisoire, une plateforme dédiée sera mise en service en septembre 2005.
- Conservation partagée : le projet de conservation partagée des périodiques médicaux, mené par le CTLes et la BIUM, a démarré en avril 2004. La convention entre les établissements est prête, le début des transferts étant prévu pour 2005.
- Personnel : 2 postes vacants d'assistant de bibliothèques sur 3 ont été pourvus au 1^{er} septembre 2004. 2 agents contractuels sur ressources propres dont les contrats arrivent à échéance fin novembre et fin décembre ne seront pas renouvelés.
- Organisation administrative : un service du personnel a été constitué et confié à une SASU.

III. ORIENTATIONS POUR 2005 ET PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES ANNÉES

M. Bérard présente les axes de travail pour les prochaines années :

- **Dépôts et cessions**

Avec 49 % des collections en dépôt, le CTLes gère une masse importante de documents sur laquelle il ne peut intervenir, ce qui génère de nombreux doublons dans les collections de périodiques. Tout en faisant preuve de pédagogie vis-à-vis des bibliothèques déposantes on pourrait imaginer que les conventions de dépôt incluent une clause de révision ouvrant la voie à la cession au bout d'un certain nombre d'années.

- **Stockage provisoire**

Il prend une importance croissante et répond à deux types de besoins : les mises en sécurité de bibliothèques et les opérations de construction requérant des espaces temporaires de stockage.

Une des principales opérations qui mobilisera le CTLes ces prochaines années est la mise en sécurité de la Bibliothèque de la Sorbonne, avec l'accueil de 24 kml à partir de 2006. Cette opération constituera un véritable défi à relever par le CTLes qui devra adapter son fonctionnement à ce type de demande tout en maintenant son activité traditionnelle.

Plus généralement, l'objectif est de recenser les collections en péril par une approche systématique des présidents des universités et autres établissements d'enseignement supérieur d'Ile de France afin d'établir une gestion prévisionnelle des risques susceptibles d'imposer des transferts.

- **Conservation partagée**

Le CTLes est amené à jouer un rôle plus actif avec le concept de conservation partagée mis en œuvre dans les disciplines médicales et qu'il propose d'étendre à d'autres disciplines.

Les objectifs sont de réduire le nombre de collections rétrospectives d'un même titre, de constituer des collections complètes à partir de collections dispersées et lacunaires et d'en assurer une meilleure accessibilité.

- **Documents électroniques**

La conservation partagée devrait s'articuler avec les programmes de numérisation et les démarches collectives d'abonnement aux périodiques électroniques.

Il serait ainsi pertinent que chaque titre numérisé par une bibliothèque soit ensuite cédé dans sa version papier au CTLes. Les démarches collectives d'abonnement aux périodiques électroniques devraient également intégrer la conservation à long terme de leur version papier.

Reste la question de l'archivage électronique. Si l'avantage économique entre l'archivage sous forme papier et électronique demeure encore largement au papier, l'écart est appelé à se resserrer.

Un nombre croissant de documents sont aujourd'hui produits en format natif électronique. Le stockage à long terme de ces documents est mal assuré aujourd'hui. Le CTLes ne pourra se désintéresser de ces questions dans l'avenir.

L'activité du CTLes en 2005 s'inscrira dans cette logique et portera notamment sur :

- Le recensement des besoins des bibliothèques de Paris et d'Ile de France pour les années 2005-2007 (enquête lancée en janvier 2005)
- Les premiers transferts dans le cadre du plan de conservation partagée
- Une meilleure communication (réalisation d'un dépliant sur le CTLes)
- La poursuite de la rétroconversion
- La mise en service de la plate-forme de stockage provisoire
- La formation du personnel
- Un effort spécifique en matière d'hygiène et de sécurité

Débats

M. Renoult propose que les conventions soient assorties d'une clause de révision au bout de cinq années permettant d'envisager une cession.

M. Pallier rappelle que les membres du précédent conseil d'administration, après avoir examiné les modèles étrangers, n'avaient pas souhaité être contraignants. Aujourd'hui, la situation a évolué notamment avec le développement de l'électronique.

M. Renoult demande s'il peut être envisagé que la version papier de chaque collection numérisée dans les bibliothèques puisse être cédée au CTLes.

M. Bosredon est d'accord sur le principe mais n'est pas certain que les actuelles pratiques des chercheurs soient conciliables avec une telle démarche qui va de pair avec un meilleur ancrage du développement de l'accessibilité numérique.

M. Hénin recommande la prudence. Il faut éviter les automatismes dans la gestion de ce type de dossier qui requiert une période d'acclimatation. Lorsque, par exemple, trois bibliothèques disposent d'une revue papier, et dès lors que l'accessibilité numérique est acquise, on pourrait envisager que la version papier soit disponible sur un seul site. Les réponses doivent être ciblées en fonction des types de documents.

M. Jolly est d'accord avec les orientations formulées. En ce qui concerne le transfert des collections numérisées, il considère que la résolution de ce problème ne saurait être binaire. La numérisation suppose une concertation entre établissements qui détermine la nature et le mode de conservation. Tout dépend également de l'audience des revues concernées. Il s'agit d'une question à relier au dossier de la conservation partagée.

Il propose d'établir une typologie des bibliothèques : pôles de conservation, pôles d'excellence, autres bibliothèques avec des niveaux d'intervention différents.

Il souscrit à la proposition relative à la clause de révision quinquennale des contrats tout en faisant état de la nécessaire prise en compte de l'attachement des établissements à leurs collections.

M. Cobolet confirme sa position en faveur de la cession ainsi que le lien entre le projet de conservation partagée et numérisation : sauf deux ou trois bibliothèques pôles de conservation, toutes les autres sont appelées à se débarrasser du papier.

M. Renoult propose de donner mandat au directeur du CTLes pour mettre au point une convention type de dépôt incluant une clause de révision au bout de cinq ans. Ce document sera présenté à la prochaine séance du conseil d'administration.

Il évoque ensuite le coût du stockage. Le niveau des tarifs avait été fixé pour inciter les universités à trier leurs collections avant le dépôt. Mais ne risque-t-il pas constituer un frein ? Il demande qu'une enquête soit menée sur cette question.

Mme Gaillard affirme que la politique tarifaire du CTLes n'est pas dissuasive.

Mme Pastoureau indique que les académiciens pourraient juger incorrect de se séparer de collections données par des institutions partenaires ou reçues d'académies étrangères par voie d'échange. Quant à la clause des cinq années, elle estime qu'elle peut paraître bien courte pour l'Institut.

En matière de stockage provisoire, M. Hénin juge que les travaux dans les bibliothèques universitaires parisiennes doivent faire l'objet d'un phasage. Il n'est pas concevable de fermer plusieurs grandes bibliothèques en même temps (Sorbonne, Cujas, Sainte Geneviève).

IV. QUESTIONS BUDGÉTAIRES

1) Budget 2004 : décision budgétaire modificative N°2

Cette décision budgétaire affecte partiellement les totaux initiaux du budget 2004. Elle vise à opérer un réajustement des comptes en fonction d'une part, des décisions prises dans le cadre des investissements (report de la mise en œuvre de l'opération de plate-forme de stockage provisoire) et, d'autre part, des tendances actualisées d'exécution.

Le total de la dépense, toutes sections confondues, s'élève après DBM à 1 023 800 Euros, soit près de 15% de diminution. Le prélèvement sur le fonds de roulement ne sera plus que de 99 000 euros (au lieu de 280 100 Euros dans le budget initial)

- Section de fonctionnement :

L'exécution du marché de conteneurs (compte 603) ayant été repoussée sur l'année 2005, il est proposé de diminuer les crédits ouverts sur ce compte de 15 000 Euros et de les reporter sur les comptes 618, 626, 628 et 651.

- Section d'investissement :

Le report de l'opération de plate-forme de stockage provisoire entraîne une annulation des crédits correspondants. Le compte 213 est ainsi réduit de 171 000 Euros et le compte 215 de 10 000 Euros.

Mme Vogtensperger précise que cette DBM est régulière.

La DBM N°2 est adoptée à l'unanimité.

2) Projet de budget 2005

Les dépenses s'élèvent à 1 485 000 Euros, soit une progression de 23,25% par rapport au budget primitif de l'année 2004, dont 1 043 000 Euros pour la section de fonctionnement et 442 000 Euros pour la section d'investissement.

Les recettes s'élèvent à 837 000 Euros, soit une progression de 2,73% sur 2004.

L'insuffisance d'autofinancement est de 98 000 Euros. Un prélèvement sur fonds de roulement de 540 000 Euros est proposé, mobilisé à hauteur de 81% pour financer l'aménagement de la plate-forme de stockage provisoire.

- Recettes :

La subvention de la SDBD est maintenue au même niveau qu'en 2004.

- Dépenses :

M. Bérard propose de ne plus recruter de contractuels sur ressources propres sauf pour les remplacements d'absences de longue durée qui ne seraient pas prises en charge par des crédits de suppléance du Rectorat. Pour 2005, les prévisions de dépenses de personnel contractuel s'élèvent à 26 400 Euros ventilés entre les indemnités pour perte d'emploi de deux contractuelles et le remplacement d'un congé de maternité.

La principale dépense portera sur la **plate-forme de stockage provisoire**. Ce projet avait été inscrit au budget 2004 pour un montant de 156 000 Euros HT. Le bureau d'étude mandaté en 2004 a établi un chiffrage largement supérieur (335 000 Euros HT) qui a nécessité l'annulation de la procédure en cours et sa relance sous la forme d'un appel d'offres restreint.

L'installation prévue aura une capacité de 7710 ml. Une modification du cahier des charges permettrait d'augmenter la capacité totale (maintien d'une seule double travée de porte palettes, les autres étant remplacées par des rayonnages traditionnels). Cette solution permettrait de porter la capacité de 7710 ml à 8920 ml.

M. Renoult déplore la mauvaise estimation de cette opération. M. Jolly insiste sur l'augmentation importante de son coût assortie d'une réduction de la capacité (20 kml annoncés pour une capacité effective de 7710 ml).

M. Renoult est favorable à la modification du cahier des charges dans le sens proposé. Cette modification risquant d'entraîner un surcoût, il propose une 1^{ère} tranche ferme de 335 000 Euros HT et une 2^{ème}, conditionnelle, portant sur la zone à modifier, qui sera financée le cas échéant dans le cadre d'une DBM.

Le projet de budget 2005 est adopté à l'unanimité.

Placement de la trésorerie du CTLes

M. Renoult soumet la délibération suivante au vote du conseil d'administration :

Le conseil d'administration approuve la proposition de placement en dépôt rémunéré d'une partie substantielle de la trésorerie générée par le fonds de roulement du CTLes. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) Admissions en non valeur

D'un montant de 20,13 Euros, elles visent à annuler les créances notamment sur l'étranger dont les frais de recouvrement sont supérieurs à leur nominal.

Proposition adoptée à l'unanimité.

V. SUBVENTION VERSÉE A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL (ACTL)

La demande de subvention pour l'année 2005 est de 20 000 Euros (10 000 Euros en 2004). Cette augmentation est motivée par l'épuisement du fonds de roulement de l'ACTL et l'élargissement du champ d'activités (partenariat avec l'APBNF pour activités sportives, voyages...)

Le principal poste de dépense concerne le restaurant inter-entreprises.

M. Jolly s'interroge sur la disparité du niveau de subvention des repas sur le même site entre la BNF et le CTLes, favorable au personnel du CTLes.

La proposition d'une subvention de 20 000 Euros à L'ACTL est adoptée à l'unanimité.

VI. EXAMEN DES CONTRATS, CONVENTIONS ET MARCHÉS RÉCENTS OU EN COURS DE PRÉPARATION

M. Renoult souligne que cet examen n'appelle pas d'observations particulières.

M. Bosredon demande que les intitulés juridiques des établissements signataires des conventions soient vérifiés : l'Institut des hautes études d'Amérique latine n'est pas autonome mais dépend de l'Université de Paris III.

VII. ADHESION A UN ORGANISME ASSURANT LES PRESTATIONS DE MEDECINE DU TRAVAIL

M. Bérard présente le projet d'adhésion à un organisme de médecine du travail (ACMS) pour un coût annuel de 3350 Euros.

VIII. PROPOSITION DE RATTACHEMENT A L'IGAENR DES AGENTS ASSURES CHARGES D'ASSURER LES MISSIONS D'INSPECTION EN MATIERE D'HYGIENE ET DE SECURITE

Le CTLes propose de confier la mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité à un ingénieur rattaché à l'IGAENR.

Proposition adoptée à l'unanimité.

X. PRÉSENTATION DU SITE WEB

M. Bérard présente le nouveau site Web du CTLes.

La séance est levée à 11h40.